

de formation

Programme conforme à l'arrêté du 11 janvier 2012 portant enregistrement au RNCP et l'arrêté du 3 août 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 1er du décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes et de vidéo protection.

Public concerné

Tous publics voulant postuler dans la sécurité privée et y être autorisés.

Pré-requis

Disposer de l'autorisation préalable délivrée par le CNAPS (valable 6 mois).
Savoir lire et écrire le français.
Posséder un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié et être déclaré APTE.

Activités exercées

Gestion d'un PC de sécurité.
Accueil et contrôle d'accès.
Vidéosurveillance-Télesurveillance.
Rondes de sécurité.
Tenue de la main courante.
Gestion des conflits.
Lutte contre les débuts d'incendie.
Secours à victimes.
Assistance à personnes.
Événementiel, palpation.
Risques majeurs.
Entretien et vérifications élémentaires des installations

Effectif maximum

Le nombre de participants à la formation est fixé à 14 personnes par session.

Durée

TOTAL : 217 heures :
Formation : 210 heures (SST, HOV-B0 et SSIAP 1 compris) + 7 h examen.

Objectifs

Assurer la sécurité des personnes et des biens.

et équipements de sécurité.
Application des consignes de sécurité.
Lecture et manipulation des tableaux de signalisation.
Rondes de sécurité et surveillance des travaux.
Surveillance au PC.
Appel et réception des services publics de secours.
Secours à victimes.
Assistance à personnes.
Mise en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité.
Sensibilisation des employés à la sécurité incendie.

Condition de formation

Théorie, pratique, visites de services

Conditions d'examen

Jury d'examen Malveillance

Examen validé sur un ensemble de 5 unités de valeurs :

Cadre légal et déontologique :	un Q.C.M. de 15 questions.
Surveillance générale :	un Q.C.M. de 15 questions.
Incendie/Palpation/Événementiel :	un Q.C.M. de 10 questions.
Secours à personnes :	Validé en SST, ou P.S.C. 1 délivré depuis moins de deux ans.
Surveillance générale pratique :	mise en situation professionnelle, sur deux postes possibles, tirés au sort par le candidat.

Jury d'examen SSIAP 1

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département où a lieu l'examen, président du jury, et d'un chef de service de sécurité incendie (ou un adjoint diplômé SSIAP 3).

Épreuve écrite : un QCM de 30 questions, durée 30 minutes.

Épreuve pratique : réalisation d'une ronde avec anomalies et découverte d'un sinistre, questions complémentaires du jury, rédaction d'une main courante relatant les événements, durée 15 minutes.

Validation

Diplôme TITRE V IESC Formation inscrit au RNCP.

Agent de Prévention et de Sécurité.

(Titre homologué par le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, arrêté du 11 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles).

Diplôme de qualification SSIAP1 pour les candidats certifiés.

Attestation d'obtention de l'habilitation HOV-B0.

Certificat Sauveteur Secourisme du Travail.

Programme Titre V APS

1 - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE	16h
Le livre IV du code de la sécurité intérieur. Les dispositions du Code Pénal et du code de Procédure Pénale. Les libertés publiques. Déontologie professionnelle de l'agent de sécurité.	
2 - GESTION DES PREMIERS SECOURS (SST)	14h
Situer le Sautage Secourisme du Travail dans la santé et sécurité au travail. Protéger. De protéger à prévenir. Examiner. Faire alerter ou alerter. De faire alerter à informer. Secourir. Évaluation des candidats.	
3 - GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES	5h
Analyse des comportements conflictuels. Résolution d'un conflit.	
4 - TRANSMISSION DES CONSIGNES ET INFORMATIONS	23h
Transmissions des consignes. Remontée d'information. Technique d'information et de communication. Préparation d'une mission. Transmission des consignes et informations.	
5 - GESTIONS DES RISQUES	17h
Les risques majeurs. Les risques électriques. Le risque incendie (EPI). La gestion des alarmes. Protection des travailleurs isolés. Risques majeurs.	
6 - ATTITUDE PROFESSIONNELLE	35h
Sécurité Incendie et des ERP.	
7 - GESTIONS DES CONFLITS	7h
Gérer les conflits. Application du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS.	
8 - MODULE TECHNIQUE	16 H
Surveillance et gardiennage. Poste de contrôle de sécurité. Ronde et surveillance et système de contrôle des rondes. Événementiel, palpation. Télésurveillance et vidéo protection.	
9 - EXAMEN MALVEILLANCE	7 H
Épreuve écrite: QCM. Épreuve Pratique: mise en situation professionnelle.	

Référentiel pédagogique SSIAP 1

1^{ère} partie : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

6h

Séquence 1 : Le feu

Séquence 2 : Comportement au feu

2^e partie : SÉCURITÉ INCENDIE

17h

Séquence 1 : Principes de classement des établissements

Séquence 2 : Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie

Séquence 3 : Desserte des bâtiments

Séquence 4 : Cloisonnement d'isolation des risques

Séquence 5 : Évacuation du public et des occupants

Séquence 6 : Désenfumage

Séquence 7 : Éclairage de sécurité

Séquence 8 : Présentation des différents moyens de secours

3^e partie : INSTALLATIONS TECHNIQUES

9h

Séquence 1 : Installations électriques

Séquence 2 : Ascenseurs et nacelles

Séquence 3 : Installations fixes d'extinction automatique

Séquence 4 : Colonnes sèches et humides

Séquence 5 : Système de sécurité incendie

4^e partie : RÔLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE

18h

Séquence 1 : Le service de sécurité

Séquence 2 : Présentation des consignes de sécurité et main courante

Séquence 3 : Poste de sécurité

Séquence 4 : Rondes de sécurité et surveillance des travaux

Séquence 5 : Mise en œuvre des moyens d'extinction

Séquence 6 : Appel et réception des services publics de secours

Séquence 7 : Sensibilisation des occupants

5^e partie : CONCRÉTISATION DES ACQUIS

17h

Séquence 1 : Visites applicatives

Séquence 2 : Mises en situation d'intervention

DÉPLACEMENT VISITE DE SITE ET EXAMEN

3h

Référentiel pédagogique H0V-B0

1 - NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'ÉLECTRICITÉ

4h

Réglementation sur la sécurité électrique applicable aux travaux non électrique : décret du 22/09/2010 et norme NF C18-510.

Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant à travers des exemples concrets.

Évaluation des risques : effets physiopathologiques du courant électrique.

Exemples d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit).

Classement des installations.

Interventions et travaux non électriques en BT.

Travaux non électriques en HT.

2 - COMMENT TRAVAILLER EN SÉCURITÉ

2:50h

Distances de sécurité.

Autorisation de travaux.

Lecture de la signalisation.

Principe et exemples de verrouillage.

Manœuvres et consignation / rôle des différents intervenants.

Matériels de sécurité électrique (outillage et équipements de protection individuelle).

Outils électriques portatifs à main (choix du matériel).

Outillages non spécifique aux électriciens.

Incendie dans les installations électriques.

3 - CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT D'ORIGINE ÉLECTRIQUE

0:50h

Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées.